

**Règlement intérieur d'action sociale 2025**  
Demande à adresser à la Caf de l'Indre

Demande établie  
par l'allocataire

## Demande de prêt Achat d'équipement mobilier / ménager / Informatique / puériculture

### Identification du demandeur

|   |  |
|---|--|
| Numéro allocataire :                          |  |
| Nom et prénom de l'allocataire :              |  |
| Nom et prénom du conjoint :                   |  |
| Nombre d'enfant(s) à charge<br>ou à naître* : |  |
| Adresse :                                     |  |
| N° de téléphone :                             |  |

*\*La déclaration de grossesse doit avoir été effectuée auprès de la Caf pour bénéficier de cette aide.*

#### Pour quel(s) motif(s) faites-vous cette demande de prêt ?

- Appareil ou mobilier usagé
- Acquisition pour changement de situation familiale (naissance, séparation...)
- Acquisition pour absence de l'appareil et/ou du mobilier souhaité
- Autre(s) : précisez le(s) motif(s) .....



### Achat(s) envisagé(s)

Article(s) choisi(s) .....

Montant total du/des achats envisagés

€

**Joindre un devis chiffré et détaillé, établi par le commerçant (achat auprès d'un commerçant) ou une capture d'écran du/des équipement(s) envisagé(s) avec leur prix (achat sur internet)**

Avez-vous déposé un dossier de surendettement auprès de la Banque de France ?

OUI N° du dossier .....  NON

***En cas de procédure de surendettement, il n'est pas possible d'attribuer un prêt. Cependant, vous pouvez bénéficier d'une subvention pour l'acquisition d'appareil(s) ménager et/ou d'équipement mobilier et/ou informatique et/ou de puériculture en rencontrant un travailleur social qui transmettra la demande de subvention à la Caf. Les achats par internet sont cependant exclus des subventions.***

**ⓘ Attention, la Caf se réserve le droit de demander tout justificatif et vérifier les éléments indiqués dans votre demande.**

L'emprunteur est-il sous mesure de tutelle ?

OUI  NON

Dans le cas où l'emprunteur est sous mesure de tutelle, la demande est soumise à la signature du tuteur. Par ailleurs, pour les achats sur internet en cas de tutelle, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Caf pour connaître les dispositions applicables.

**Attention : le montant du prêt est plafonné par article (voir la liste des plafonds par article dans le règlement intérieur d'action sociale).**

J'ai pris connaissance du règlement intérieur concernant l'attribution des prêts ménager, mobilier, informatique et puériculture de la caisse d'Allocations familiales de l'Indre. Nous vous rappelons que pour bénéficier d'un prêt votre quotient familial doit être inférieur ou égal à 1 000 €.

Je sollicite (nous sollicitons), de la caisse d'Allocations familiales, un prêt pour l'achat du ou des articles désignés ci-dessus, et m'engage (nous nous engageons), à réception de l'accord de la Caf, à verser au commerçant et au comptant, le montant de la différence entre le prix d'achat et le montant du prêt attribué. Le prêt est valable deux mois à partir de la date de la signature du contrat.

Pour un achat effectué par internet, je m'engage (nous nous engageons) à transmettre la facture acquittée dans un délai de deux mois après la signature du contrat de prêt.

J'accepte par ailleurs que les mensualités de remboursement soient prélevées sur les prestations familiales.

À....., Le .....

Signature de l'allocataire et/ou du Conjoint, (et éventuellement du tuteur) :